



Rapporteur : Mme MAINGUET-GRALL

47521

Commission n°3

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

### Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Le jeudi 09 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h23.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

### Exposé :

En décembre 2022, la collectivité départementale s'est engagée dans son deuxième plan d'actions pluriannuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes. L'année 2023 sera donc la

première année de sa mise en œuvre.

Sur le volet interne, le Département engagera de nouvelles actions de sensibilisation auprès de ses agent-es, notamment en mobilisant le réseau des référentes et référents Egalité, actuellement constitué d'une vingtaine de membres. Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits de femmes, sera l'occasion de proposer un cycle de « cafés égalité » à destination de l'ensemble des agent-es sur des thèmes comme « Sexisme au travail : comment réagir en tant que témoin ? » ou « Télétravail : risques et opportunités pour l'égalité femmes-hommes ».

Concernant les politiques publiques, 2023 sera l'année de déploiement des distributeurs de protections périodiques gratuites dans les collèges volontaires. Ces installations sont accompagnées d'animations afin de lever le tabou des règles et répondre aux questions des élèves sur la puberté et la vie affective et sexuelle.

La collectivité départementale poursuivra par ailleurs son partenariat avec la Ville de Rennes, l'association Asfad et le Centre Hospitalier Universitaire dans le cadre de la création de la Maison des femmes à Rennes, un lieu permettant d'accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants, afin de leur proposer un accompagnement médical, juridique et social.

L'année 2023 sera aussi consacrée au lancement d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un pacte pour l'égalité dans le sport, avec le Comité départemental olympique et sportif. De plus, la mission Egalité pilotera un groupe de travail en interne pour élaborer des critères d'éga-conditionnalités qui pourront être appliqués dans les domaines du sport et la culture, à travers les politiques sectorielles et les contrats départementaux de solidarité territoriale.

Par ailleurs, un budget de 50 000 euros sera dédié à des actions de prévention sur la vie affective et sexuelle auprès d'adolescent.es notamment des collégien.nes et des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ainsi que des actions de formations pour les professionnel-les. À cet égard, la collectivité entend travailler de manière étroite avec l'Agence Régionale de Santé et l'Education nationale afin d'harmoniser l'offre existante et de la faire connaître.

Enfin, afin de soutenir les initiatives locales et d'entamer de nouveaux projets, le Département consacrera pour la troisième année consécutive un budget spécifique de 20 000 euros à l'égalité, en plus des actions structurantes conduites et financées dans le cadre des politiques sectorielles. Une partie de ce budget servira à financer pour la troisième année, un appel à projets à destination des acteurs locaux afin de promouvoir les initiatives en faveur de l'égalité femmes hommes sur l'ensemble du territoire breillien.

## Décide :

- d'approuver l'ensemble des dispositions exposées ci-dessus conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif, les crédits correspondants détaillés dans les tableaux financiers annexés.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230122V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON